



# CCAS

Rapport d'activités 2020

## SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

2 - PRESENTATION HISTORIQUE ET JURIDIQUE DU  
CCAS

- 2.1 - Historique des CCAS
- 2.2 - Le CCAS, un établissement public administratif
- 2.3 - Le CCAS, un établissement administré par un  
Conseil d'administration

3 - PRESENTATION DES MISSIONS DU CCAS

4 - L'ACTIVITE DU CCAS DE SAINTE MARIE DE RE

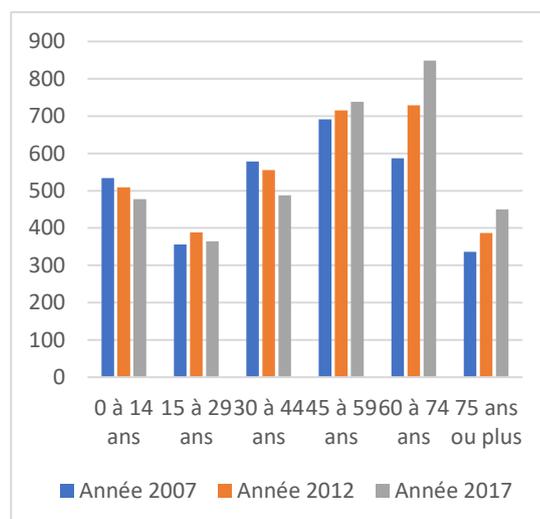
5 - BUDGET DU CCAS

6 - LE CCAS EN 2021

# 1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

- Evolution de la population

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	3082	100.00	3283	100.00	3366	100.00
0 à 14 ans	534	17.3	509	15.5	477	14.2
15 à 29 ans	356	11.6	388	11.8	364	10.8
30 à 44 ans	578	18.8	555	16.9	488	14.5
45 à 59 ans	691	22.4	715	21.8	738	21.9
60 à 74 ans	587	19.0	729	22.2	849	25.2
75 ans ou plus	336	10.9	387	11.8	450	13.4



En 2019, la population de sainte Marie est de 3479 habitants.

Nous voyons une augmentation régulière de la population mais également un vieillissement de cette population du fait que beaucoup de personnes viennent s'installer à Sainte Marie de Ré en résidence secondaire ou principale pour y passer leurs retraites.

- Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2568	100.0	2740	100.0	2895	100.0
Agriculteurs exploitants	56	2.2	48	1.8	20	0.7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	148	5.8	192	7.0	255	8.8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	232	9.0	256	9.3	250	8.6
Professions intermédiaires	292	11.4	236	8.6	300	10.4
Employés	392	15.3	432	15.8	390	13.5
Ouvriers	228	8.9	264	9.6	175	6.0
Retraités	916	35.7	1032	37.7	1185	40.9
Autres personnes sans activité professionnelle	304	11.8	280	10.2	320	11.1

Le vieillissement de la population entraine forcément une baisse de la population en activité professionnelle.

Le cout important de l'immobilier, que ce soit en achat ou en location entraine une baisse de la population à revenu modeste.

- Composition des familles

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
<b>Ensemble</b>	<b>1300</b>	<b>100.0</b>	<b>1416</b>	<b>100.0</b>	<b>1510</b>	<b>100.0</b>	<b>3044</b>	<b>3244</b>	<b>3290</b>
<b>Ménage d'une personne</b>	<b>292</b>	<b>22.5</b>	<b>348</b>	<b>24.6</b>	<b>420</b>	<b>27.8</b>	<b>292</b>	<b>348</b>	<b>420</b>
Hommes seuls	108	8.3	136	9.6	130	8.6	108	136	130
Femmes seules	184	14.2	212	15.0	290	19.2	184	212	290
Autres ménages sans famille	32	2.5	48	3.4	50	3.3	76	112	105
<b>Ménages avec familles dont la famille principale</b>	<b>976</b>	<b>75.1</b>	<b>1020</b>	<b>72.0</b>	<b>1040</b>	<b>68.9</b>	<b>2676</b>	<b>2784</b>	<b>2765</b>
Un couple sans enfant	508	39.1	512	36.2	575	38.1	1032	1036	1155
Un couple avec enfants	384	29.5	360	25.4	350	23.2	1424	1360	1300
Une famille monoparentale	84	6.5	148	10.5	115	7.6	220	388	310

Nous remarquons une hausse des couples sans enfant ce qui correspond à la hausse de la population de retraités.

Les familles monoparentales baissent, cette baisse est sûrement due au niveau élevé des loyers.

## 2 - PRESENTATION HISTORIQUE ET JURIDIQUE DU CCAS

- 2.1 - Historique des CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance institué par la loi du 27 Novembre 1796, chargés de recouvrir la taxe sur les spectacles et de la redistribuer en attribuant les secours à domicile, les secours temporaires, les distributions de soupe populaire, de bons de lait, de pain ou de charbon tout en assurant le suivi des dossiers d'aide sociale.

Ils ont été remplacés, le 15 Juillet 1893, par les bureaux d'assistance dont la vocation était surtout la mise en place de l'assistance médicale gratuite. Les bureaux d'aide sociale, nés du décret du 29 Novembre 1953, résultent de la fusion des bureaux de bienfaisance, qui avaient en charge l'aide sociale facultative et des bureaux d'assistance, responsable de l'aide sociale obligatoire.

Le 6 Juillet 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les Centre Communaux d'Action Sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation. Ce n'est qu'en 1995 que sont enfin précisées les missions et l'organisation du CCAS par un décret. (Décret 95-562 du 6 mai 1995).

Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer.

Le CCAS est un véritable outil capable de construire l'action sociale locale et de proximité.

La structure de proximité permet d'évaluer et d'adapter son offre de services et d'aide aux besoins réels des populations. Son principe même de coordinateur des dispositifs sociaux renforce sa légitimité et lui donne une meilleure visibilité en termes notamment de réponse sociale.

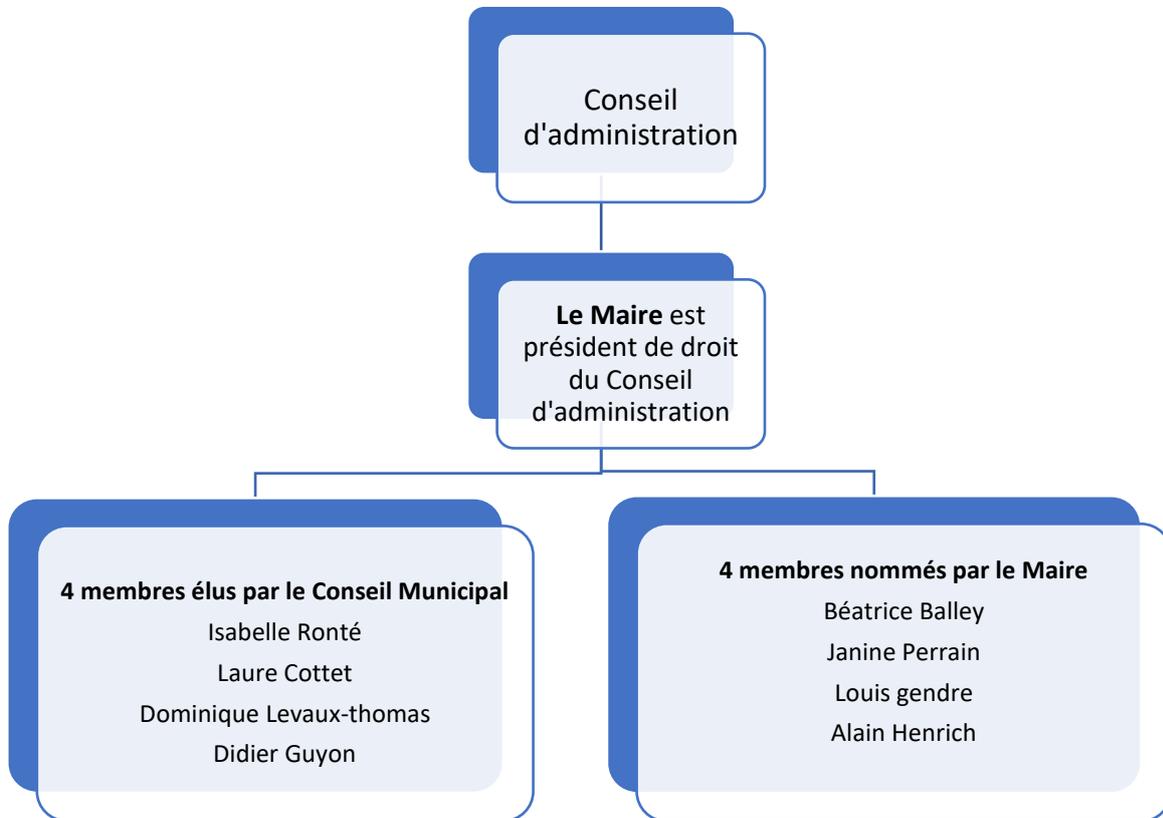
- 2.2 - Le CCAS un établissement public administratif

En sa qualité d'établissement public communal, le CCAS détient une personnalité juridique propre et distincte de la collectivité de rattachement qu'est la commune. Cette personnalité morale lui donne le droit d'agir seul et de se donner les moyens de mettre en œuvre la politique sociale décidée par la commune.

Le CCAS est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune. Cela se traduit par :

- Une personnalité morale de droit public
- Un conseil d'administration présidé de plein-droit par la Maire
- Un budget autonome (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre)

- 2.3 - Le CCAS, un établissement administré par un conseil d'administration



Les membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le CCAS se réunit environ une fois par mois.

### 3 -PRESENTATION DES MISSION DU CCAS

Certaines missions sont obligatoires et d'autres facultatives...

- Les missions obligatoires

- Procédure de domiciliation

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat précaire ou en habitat mobile.

- Instructions des demandes d'aide légale

Le CCAS participe à l'instructions des demandes d'aide sociale légale. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. ( APA..)

- Lutte contre l'exclusion

La loi du 29 Juillet 1998 a fait de la lutte contre l'exclusion « un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. »

Le CCAS, au même titre que l'Etat, les Collectivités Territoriales, doit mettre en place « une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. »

En particulier, le CCAS prend les dispositions nécessaires pour informer chacun de la nature et de l'étendue de ses droits et pour l'aider, éventuellement par un accompagnement personnalisé, à accomplir les démarches administratives ou sociales nécessaires à leur mise en œuvre dans les délais les plus rapides. (En matière de logement, d'emploi, de protection de la santé, de justice, d'éducation, de formation et de culture, de protection de la famille et de l'enfance).

- L'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.

- Les missions facultatives

- Possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.

## 4 - ACTIVITE DU CCAS DE SAINTE MARIE DE RE

- Banque Alimentaire

9 familles bénéficient de la banque alimentaire. Ce qui représente 11 adultes et 3 enfants. La distribution se fait tous les 15 jours, le mercredi.

La collecte en faveur de la banque alimentaire se fait deux fois par an dans le magasin Carrefour Contact à Sainte Marie. La collecte est faite par des bénévoles et avec l'aide du Lyon's Club.

- Dossiers APA, Obligation Alimentaire

- 11 dossiers APA à domicile
- 2 dossiers APA en établissement
- 1 dossier d'aide à l'hébergement temporaire pour un jeune adulte
- 4 dossiers d'obligation alimentaire
- 1 dossier APA portage de repas

- Domiciliation

- Recettes du CCAS

Catégories de recettes	Montant (en €)
Recettes concession	1212.90
Recettes case colombarium	1554.90
Subvention communale	6000.00

- Aides financières accordées

Catégories d'aide	Montant (en €)
Energie (EDF, Eau)	2025
Aide pour le loyer	842.52
Aide urgence (pour la plupart lié au Covid)	3333.97
Aide alimentaire	875.75
Aide carburant	74.99
Cadeau pour les 100 ans	50
Aide aux enfants Dont 763 € pour un enfant en situation de handicap	2788
Aide aux vacances (dont 410 € de voyages scolaires annulés ca covid)	1010
Cadeaux Noël pour les enfants de la banque alimentaire	150
Banque alimentaire	152.46
Subvention resto du cœur	477.17
Subvention Parrainage 17	200
Achat petit équipement	156.02

Les aides sont accordées après délibération, elles permettent aux familles de passer un cap difficile qui est souvent dû à une dépense imprévue et impérative.

La subvention aux Resto du cœur est votée chaque année à hauteur de 1500 € sous forme de bons d'achat correspondant à des produits alimentaires, des produits d'hygiène ou du matériel de petits équipements.

- Activités diverses

➤ Chaque année, le Lyon's club offre des séjours en colonie de vacances pour les enfants. Cette année, deux jeunes filles sont parties au mois de Juillet.

Par contre, les voyages scolaires prévus au mois de Mai ont été annulé à cause de la situation sanitaire.

➤ Suite à l'urgence sanitaire dans les alpes maritimes, le CCAS de Sainte Marie de Ré a aidé 3 communes en leur envoyant par l'intermédiaire de la commune une subvention exceptionnelle de 1000 € pour chaque CCAS. Les enfants des différentes classes de l'école de Sainte Marie ont fait des dessins de soutien pour les enfants des écoles de ces 3 villages.

➤ Covid et Canicule. Le CCAS tient un fichier des personnes fragiles et isolées. Pendant ces périodes difficiles, plusieurs élus du CCAS et de la commune ont appelés régulièrement les personnes âgées isolées et leur ont apportés un soutien au niveau des courses entre autres.

➤ Ma maison à Venir. Cette animation à destination des personnes âgées pour les aider à mieux vivre chez elles n'a pu avoir lieu cette année, nous la reprogrammerons dès que ce sera possible.

➤ La bourse au permis de conduire a été reconduite, elle a permis à 3 jeunes de la commune d'avoir une aide pour passer leur permis de conduire. Une de ces jeunes vient d'ailleurs nous annoncer qu'elle avait obtenu son permis et elle remercie le CCAS et la commune pour cette action.

➤ Cette année, en raison de la situation difficile lié au Covid, nous avons décidé d'augmenter notre participation aux chèques loisirs et sports. Plus de 30 dossiers ont déjà été reçu en mairie.

➤ Le CCAS et la commune ont signé deux conventions d'offre de mutuelle communale, l'une avec l'association Actiom, l'autre avec l'assureur AXA. Cela doit permettre à tous les maritais d'avoir accès à une mutuelle accessible à tous et améliorer l'accès aux soins pour tous.

➤ Pendant cette période difficile, la solidarité entre les habitants de la commune, avec les commerçants a été exemplaire. Nous remercions tous les acteurs qui par leurs présences, leurs dons ont permis à chacun de mieux passer ce cap difficile.

## 5 - BUDGET DU CCAS 2021

DEPENSES	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Petit équipement	550.00	Concession funéraire	1 500.00
Cotisations URSSAF	100.00	Subvention commune	8 000.00
Créances admises en valeur	500.00	Libéralités reçues	200.00
Secours d'urgence	16 069.91	Recouvrement créances	50.00
Subvention aux associations	1 000.00	Résultat 2020 reporté	8 569.91
Titres annulés	100.00		
Total budget 2021	18 319.91	Total budget 2021	18 319.91

## 6 - LE CCAS EN 2021

L'action du CCAS devient de plus en plus vital, du fait de la situation sanitaire. Les personnes âgées sont fragilisées par l'isolement et l'angoisse qu'entraîne cette situation. Les adultes et les jeunes travailleurs, en perte d'emploi ou en chômage partiel se retrouvent avec des baisses de revenus importantes, ne permettant plus de faire face aux dépenses essentielles (loyer, alimentaires, loisirs) Le CCAS est de plus en plus sollicité par un public nouveau. C'est pourquoi la subvention de la commune pour 2021 a été augmenté pour faire face à l'urgence.

Nous nous devons plus que jamais de répondre présents aux besoins de la population maritime. Nous devons plus que jamais être solidaire les uns des autres.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences » Françoise Dolto